

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**13 AVRIL 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 avril 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

77. Autorisation de signature
Demande de consentement municipal / MTQ
Travaux boulevard Jean-Coutu
78. 28^e colloque Les Arts et Ville 2015 – 2 au 4 juin 2015
Délégation de monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation de la zone H-520

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-134 Approbation procès-verbal
Séance générale 9 mars 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 mars 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-135 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 30 mars 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 mars 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2015-136 Approbation des comptes – mars 2015

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de mars 2015 :

Fonds d'administration :	2 650 479.98 \$
<i>(Chèques numéros 18291 à 18529, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	
<i>(Chèques numéros 1932 à 1945 et paiements par débit direct)</i>	493 285.38 \$

Certificat de la trésorière numéro 2650

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A2015-10 Règlement 534-47 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement au gens n'utilisant pas la bibliothèque dans le stationnement de celle-ci et aux véhicules sans remorque dans les espace réservés aux véhicules avec remorque au stationnement du parc de la Commune

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-47 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement au gens n'utilisant pas la bibliothèque dans le stationnement de celle-ci et aux véhicules sans

remorque dans les espace réservés aux véhicules avec remorque au stationnement du parc de la Commune.

A2015-11 Règlement 631-27 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe E

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-27 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe E.

A2015-12 Règlement 754-1 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 754-1 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée.

2015-137 Adoption – Premier projet de règlement 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement - Remplacement

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 707-71 à la séance générale du 9 mars 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la forme du texte de celui-ci, sans en affecter le contenu, afin d'en favoriser une meilleure compréhension;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remplacer le premier projet de règlement 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement par le nouveau texte joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

A2015-13 Règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipement pour des énergies renouvelables

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipement pour des énergies renouvelables.

2015-138 Adoption – Projet de règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipement pour des énergies renouvelables

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 515-17 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de bonifier la liste des travaux assujettis en zone patrimoniale, d'ajouter des bâtiments avec un potentiel patrimonial et assujettir tout le territoire de la ville relativement à l'installation d'équipement pour des énergies renouvelables.

Adoptée.

A2015-14 Règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2015-139 Adoption – Projet de règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d’y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 711-7 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d’y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement.

Adoptée.

A2015-15 Règlement 707-75 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’inclure des dispositions particulières aux frênes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-75 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’inclure des dispositions particulières aux frênes.

2015-140 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-75 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’inclure des dispositions particulières aux frênes

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-75 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’inclure des dispositions particulières aux frênes soit et est adopté.

Adoptée.

2015-141 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-74 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-74 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet) soit et est adopté.

Adoptée.

2015-142 Adoption - Second projet de règlement 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte soit et est adopté.

Adoptée.

2015-143 Adoption – Second projet de règlement 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-144 Adoption – Second projet de règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles soit et est adopté.

Adoptée.

2015-145 Adoption – Règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-146 Adoption - Règlement 808-1 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de reconduire le programme Habitation Durable pour l'année 2015

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-1 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de reconduire le programme Habitation Durable pour l'année 2015.

Adoptée.

**2015-147 Adoption second projet PPCMOI 2015-012
Projet particulier de construction
Construction d'un bâtiment principal – 200, rue Jean-Coutu**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Centre multisports régional;

Considérant l'avis unanime conditionnel du CCU selon la résolution CCU 2015-02-10 du 3 février 2015;

Considérant que ce bâtiment est construit aux frais de l'ensemble de la population des villes de Sainte-Julie et Varennes et de la municipalité de Saint-Amable;

Considérant qu'il est d'intérêt public que la construction de ce bâtiment respecte le budget fixé;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte d'autoriser la demande de PPCMOI associée à la demande de permis de construction n° 2015-00012 afin de permettre la construction du bâtiment principal sis au 200, rue Jean Coutu, tel que présenté sur les plans de Maxime Duquette, architecte, plans # P14-027, datés du 27 octobre 2014, mais à la condition suivante :

les aménagements paysagers doivent être bonifiés; à cette fin, le requérant devra déposer un nouveau plan d'aménagements paysagers pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

**2015-148 Adoption résolution finale – PPCMOI no 2014-79
Projet particulier de construction
3230 et 3232, rang de Picardie**

Considérant qu'après consultation au CCU, le Service de l'urbanisme et de l'environnement recommande au conseil d'autoriser la demande de PPCMOI numéro 2014-79, résolution CCU 2015-01-05 du 14 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande no 2014-79, concernant les modifications au lotissement et extension d'un usage commercial pour les 3230 et 3232, rang de Picardie.

La demande vise à autoriser la vente d'une partie de terrain. Le propriétaire du 3230 Picardie possède un terrain d'une superficie de 3033 m² de forme irrégulière. Une section de son terrain est utilisée aux fins commerciales de son voisin (3232 Picardie) depuis plusieurs années. Le propriétaire du 3230 souhaite régulariser la situation et vendre la partie que son voisin occupe à ce dernier, le tout, tel qu'illustrés au plan de Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre dossier # 401021-0500-1 minute # 7586 en date du 18 décembre 2014.

L'analyse de la demande de permis en vertu des règlements de zonage # 707 et de lotissement # 708 a permis de relever les éléments dérogatoires suivants :

- 1° L'usage dérogatoire (commercial), protégé par droits acquis, pratiqué sur l'immeuble du 3232, rang de Picardie sera étendu sur une partie du lot 235-P adjacent de la paroisse de Varennes, lequel bénéficie également de droits acquis pour un usage commercial, alors que l'article 439 du règlement de zonage # 707 prescrit que l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis doit être réalisé sur le terrain où les droits acquis ont pris naissance;
- 2° L'opération cadastrale aura pour effet de réduire la superficie du terrain du 3230, rang de Picardie à 1573.38 m² alors que la grille des usages et normes A-302 de l'annexe B du règlement de zonage# 707 prescrit une superficie minimale de 3 000 m²;

3° L'opération cadastrale aura pour effet de rendre le terrain composé des lots 235-3 et 235-4 (projeté) non conforme à cause de la dimension alors que les articles 34 et 39 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'une opération cadastrale doit avoir pour effet de créer des lots conformes;

4° Le terrain visé fera l'objet d'une opération cadastrale qui résultera en une augmentation de ses dimensions, alors que l'article 40 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'un terrain situé en zone agricole sur lequel porte un droit d'utilisation non agricole ne doit pas faire l'objet d'une opération cadastrale qui en résulterait en une augmentation de ses dimensions.

Adoptée.

**2015-149 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-008
Construction du bâtiment principal
1352, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-03-21 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-008 afin de permettre la construction du bâtiment principal, tel que présenté sur les plans de Daniel Cournoyer, architecte, dossier D-13-660, en date du 27 février 2015.

Le bâtiment est sis au 1352, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-282-20 dans la zone I-207.

Adoptée.

**2015-150 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-009
Construction du bâtiment principal
1354, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-03-22 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-009 afin de permettre la construction du bâtiment principal, tel que présenté sur les plans de Daniel Cournoyer, architecte, dossier D-13-660, en date du 27 février 2015.

Le bâtiment est sis au 1354, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-282-20 dans la zone I-207.

Adoptée.

**2015-151 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-015
Démolition et reconstruction du bâtiment principal
131-133, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-03-18 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-015 afin de permettre la démolition et la reconstruction du bâtiment principal, tel que présenté sur les plans de Plans Design, portant le titre de «3 logements rue Sainte-Anne à Varennes», en date du 10 mars 2015. Toutefois, le comité suggère que la pente du toit soit diminuée afin de réduire la hauteur du bâtiment et que les ouvertures (portes et fenêtres) soient modifiées afin que l'architecture du nouveau bâtiment s'intègre mieux dans le tissu urbain.

Le bâtiment est sis au 131-133, rue Sainte-Anne sur le lot P-71 dans la zone H-631.

Adoptée.

**2015-152 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-023
Construction du bâtiment principal
1361, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-03-20 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-023 afin de permettre la construction du bâtiment principal, tel que présenté sur les plans de Sylvain Charrette, technologue, en date du 27 février 2015.

Le bâtiment est sis au 1361, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-283 dans la zone I-207.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2015-153 Demande d'approbation d'un usage conditionnel no 2015-031
associée à la demande de permis de construction no 2015-00031 afin
de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire – 153,
rue de l'Âtre (zone H-563)**

Considérant la demande de permis de construction présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 153, rue de l'Âtre;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 17 mars 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, résolution CCU 2015-03-23 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 153, rue de l'Âtre, sur le lot 92-558 PAR du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-563, le tout tel qu'illustré aux plans déposés le 27 février 2015 portant le titre de «projet logement sous-sol 153 rue de l'Âtre, Varennes».

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2015-154 Demande d'approbation d'un usage conditionnel no 2015-032 associée à la demande de permis de construction no 2015-00036 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire – 2672, rue Sainte-Anne (zone H-621)

Considérant la demande de permis de construction présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 2672, rue Sainte-Anne;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 17 mars 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, résolution CCU 2015-03-24 du 11 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale au 2672, rue Sainte-Anne sur les lots 64-P, 64-4 P et 64-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-621, le tout tel qu'illustré aux plans de Sylvain Charette, technologue, dossier 01-R-52775 en date du 27 février 2015.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2015-155 Mandat services professionnels de laboratoire pour la réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier
LVM, division d'EnGlobe Corp.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels de laboratoire pour la réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier;

Considérant la réception de deux (2) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 25 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, LVM, division d'EnGlobe Corp., de Boucherville, pour les services professionnels de laboratoire pour la réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier, pour un montant total de 18 740,93 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 818.

Certificat de la trésorière numéro 2646

Adoptée.

**2015-156 Travaux de réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier
Construction Bau-Val inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier;

Considérant la réception de huit (8) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 1^{er} avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Construction Bau-Val inc., de Blainville, datée du 31 mars 2015, pour les travaux de réfection de la voie cyclable du boul. René-Gaultier ainsi que la réfection d'une section trottoir de 450 mètres, pour un montant total de 1 676 174,67 \$ incluant les imprévus et les taxes.

La phase 1 du bordereau de soumission au montant de 99 094,62 \$ plus taxes sera imputée au fonds d'infrastructures.

Les phases 2, 3, 4 et les imprévus seront imputés au règlement 818.

Certificat de la trésorière numéro 2660

Adoptée.

**2015-157 Mandat services professionnels
Réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la
rue Jean-Coutu
Beudoin Hurens inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet de la rue Jean-Coutu;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 7 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Beudoin Hurens inc., de Montréal, pour les services professionnels pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet de la rue Jean-Coutu avec les étapes 1 et 2 de l'item optionnel, pour un montant total de 92 807,82 \$ taxes incluses, incluant 6 520 \$ avant taxes pour les imprévus.

De mandater et d'autoriser Beudoin Hurens inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée pour le projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu à Varennes.

La dépense est imputée au règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2664

Adoptée.

**2015-158 Services de surveillance des parcs et espaces publics de la ville pour 2015
Trimax Sécurité inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les services de surveillance des parcs et espaces publics de la ville pour 2015;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par, madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Trimax Sécurité inc.*, de Laval, datée du 19 mars 2015, pour les services de surveillance des parcs et espaces publics de la ville pour 2015, pour un montant total de 46 573,50 \$, taxes incluses (des frais d'imprévus pour un montant de 3 682,50 \$ avant taxes sont inclus).

Certificat de la trésorière numéro 2647

Adoptée.

**2015-159 Acquisition d'une faucheuse latérale Votex
Holbec inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une faucheuse latérale;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Holbec inc., d'Abbotsford, datée du 19 mars 2015, pour l'acquisition d'une faucheuse latérale Votex, pour un montant total de 26 995,67 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera financée au fonds de roulement et remboursée par le fonds d'administration sur une période de 5 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2644

Adoptée.

**2015-160 Programme de réparation de bordures et trottoirs en 2015
BDL Bordure et Trottoir Inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2015;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 25 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par BDL Bordure et Trottoir Inc., de Québec, datée du 19 mars 2015, pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2015, pour un montant total de 55 176,50 \$ taxes incluses, incluant 5 000 \$ avant taxes d'imprévus.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructures municipales.

Certificat de la trésorière numéro 2649

Adoptée.

**2015-161 Location de véhicules pour 2015 avec option de reconduction pour (1) an en 2016
Discount Location Autos/Camions**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de véhicules pour 2015 avec option de reconduction pour (1) an en 2016;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Discount Location Autos/Camions, de Montréal, datée du 17 mars 2015, pour la location de véhicules pour 2015 avec option de reconduction pour (1) an en 2016, pour un montant total de 31 464,35 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2642

Adoptée.

**2015-162 Fourniture et transport d'asphalte
Tech Mix, division de Bauval Inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport d'asphalte;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Tech Mix, division de Bauval Inc., de Varennes, datée du 17 mars 2015, pour la fourniture et le transport d'asphalte, pour un montant maximum de 99 999,99 \$, taxes incluses ou 2 ans, selon la première éventualité atteinte.

Certificat de la trésorière numéro 2643

Adoptée.

**2015-163 Travaux d'aménagements paysagers sur divers sites municipaux 2015
Centre d'horticulture Régimbal Inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagements paysagers sur divers sites municipaux en 2015;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Centre d'horticulture Régimbal Inc., de Boucherville, datée du 24 mars 2015, pour les travaux d'aménagements paysagers sur divers sites municipaux en 2015, pour un montant total de 24 719,63 \$ taxes incluses, incluant 500 \$ avant taxes d'imprévus.

Certificat de la trésorière numéro 2648

Adoptée.

**2015-164 Travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage pour l'année
2015 avec option de reconduction pour l'année 2016
Environnement routier NRJ inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage pour l'année 2015 avec option de reconduction pour l'année 2016;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 6 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Environnement routier NRJ inc., de Lachine, datée du 31 mars 2015, pour les travaux de réfection de pavage par thermorapiéçage pour l'année 2015 pour un montant maximum de 40 163,50 \$ plus taxes.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2662

Adoptée.

**2015-165 Travaux de réparations et de corrections de pavage pour 2015
Les entreprises Nord Construction (1962) inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparations et de corrections de pavage pour 2015;

Considérant la réception de dix (10) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 1^{er} avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Les entreprises Nord Construction (1962) inc., de Longueuil, datée du 31 mars 2015, pour les travaux de réparations et de corrections de pavage pour 2015, pour un montant total de 242 498,49 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructures.

Certificat de la trésorière numéro 2659

Adoptée.

**2015-166 Fourniture d'enseignes d'identification de l'hôtel de ville
Le Groupe Médiagraphe Canada inc.**

Considérant la recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

Considérant la recommandation du directeur des Communications en date du 8 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à Le Groupe Mediagraphe Canada inc. de Sainte-Julie, le contrat de fournitures d'enseignes d'identification de l'hôtel de ville, et ce, pour un montant total de 18 574,21 \$ taxes incluses.

Ce montant est imputable au règlement 813.

Certificat de la trésorière numéro 2663

Adoptée.

2015-167 Fourniture et opération d'une navette fluviale entre les Villes de Varennes, Montréal/Pointe-aux-Trembles et Repentigny Croisières Navark inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'opération d'une navette fluviale entre les Villes de Varennes, Montréal/Pointe-aux-Trembles et Repentigny;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des services récréatifs et communautaires en date du 8 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par Croisières Navark inc., de Longueuil, datée du 2 avril 2015, pour la fourniture et l'opération d'une navette fluviale entre les Villes de Varennes, Montréal/Pointe-aux-Trembles et Repentigny, pour un montant total de 95 553,42 \$ taxes incluses à être réparti en 3 parts égales de 31 851,14 \$.

Conditionnel à la conclusion des ententes intermunicipales à intervenir entre la Ville de Varennes et la Ville de Repentigny, et la Ville de Varennes et la Ville de Montréal

Certificat de la trésorière numéro 2665

Adoptée.

2015-168 Recondution en 2015 du contrat pour les travaux de scellement de fissures – Environnement routier NRJ inc.

Considérant le contrat pour les travaux de scellement de fissures pour 2014 avec option de recondution pour deux ans en 2015 et 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de recondution pour l'année 2015 avec le fournisseur Environnement routier NRJ inc., de Lachine, pour la somme de 16 985,50 \$ (avant taxe et sans imprévus).

Certificat de la trésorière numéro 2661

Adoptée.

**2015-169 Appel d'offres services professionnels – ingénierie et laboratoire
Réaménagement de la montée de la Baronnie entre l'autoroute 30 et la route 132
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement de la montée de la Baronnie entre l'autoroute 30 et la route 132 ;

D'approuver, de plus, la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels de laboratoire pour le réaménagement de la montée de la Baronnie entre l'autoroute 30 et la route 132.

Adoptée.

**2015-170 Subvention annuelle
Comité de la Fête nationale de Varennes**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 27 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice des finances et trésorière à remettre au Comité de la Fête nationale de Varennes la subvention prévue au montant de 2 000 \$ pour 2015;

Certificat de la trésorière numéro 2657

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-171 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ) – Lot 235-P
Aliénation de terres agricoles – Georges Provost**

Considérant la demande d'autorisation d'aliénation du lot 235-P au cadastre de la Paroisse de Varennes, afin de le vendre à M. Gaétan Brunelle;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les demandes d'autorisation afin de permettre l'aliénation du lot 235-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2015-172 Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles
Partie du lot 513, chemin de L'Énergie**

Considérant que monsieur Gaétan Mathieu est propriétaire d'une partie du lot 513 situé sur le chemin de l'Énergie, sur lequel une dépression importante nuit au bon égouttement de la terre;

Considérant que la section visée, d'une superficie d'environ 34 200 m² aurait avantage à être remblayée;

Considérant que le projet soumis est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par monsieur Gaétan Mathieu afin de permettre l'utilisation autre qu'à des fins qu'agricoles d'une partie du lot 513 situé sur le chemin de l'Énergie conditionnellement à ce qui suit :

- les travaux de remplissage, incluant l'entrée et la sortie des camions sur le site visé par la demande, sont prohibés le samedi et le dimanche ainsi qu'entre 21 heures et 7 heures du lundi au vendredi;
- Le requérant, ou son entrepreneur, doit s'assurer de nettoyer quotidiennement les rues, chemins et propriétés privées qu'il salit durant la réalisation des travaux de remplissage. Dans l'éventualité où le requérant ou son entrepreneur néglige de se conformer à la présente directive, la Ville se réserve le droit, sans avis, de faire nettoyer par d'autres les endroits salis, et ce, aux frais du requérant.

Adoptée.

2015-173 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ – Lotissement, aliénation et utilisation à une fin autre que l’agriculture – Nouvel échangeur routier au carrefour de l’autoroute 30 et de la route 229 – lots P-520 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, P-589, P-590, P-594 et P-595 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères

Considérant le projet du demandeur, le Ministère des Transports du Québec (ci-après MTQ), visant à aménager un nouvel échangeur routier au carrefour de l’Autoroute 30 et de la Route 229;

Considérant l’ensemble des justifications et du dossier déposé;

Considérant que le demandeur a désigné la Ville de Varennes pour agir comme mandataire pour la présente demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’appuyer la demande d’autorisation à la CPTAQ formulée par le MTQ afin de permettre un usage à une fin autre que l’agriculture des lots P-520 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, P-589, P-590, P-594 et P-595 au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères ;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d’urbanisme, au schéma d’aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D’Youville.

D’autoriser M. Dominic Scully, directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement, à signer et déposer ladite demande d’autorisation au nom du demandeur;

De demander à la CPTAQ de traiter ladite demande en préséance, considérant que les travaux auraient avantage à être réalisés à l’automne 2015.

Adoptée.

2015-174 Financement des projets 2015
Fonds infrastructures

Considérant les recommandations du directeur du Service du génie en date du 25 février 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D'autoriser le prélèvement au fonds d'infrastructure le financement des projets 2015 suivants :

- Resurfaçage de rue pour 250 000 \$;
- Passage piétonnier pour 35 000 \$;
- Réfection de trottoirs boul. René-Gaultier pour 100 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2666

Adoptée.

**2015-175 Agence métropolitaine de transport (AMT)
Contribution 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 260 876 \$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la contribution 2015 de la Ville de Varennes, en deux versements égaux de 130 438 \$, les 31 mai et 31 août 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2637

Adoptée.

**2015-176 Permission de voirie n° 8606-15-0622
Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour
interventions urgentes sur le réseau de services
Ministère des Transports**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie n° 8606-15-0622 du ministère des Transports du Québec pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du Génie, à signer tout document donnant effet aux présentes et de nommer monsieur Pierre-Luc Millette, chef de division, à titre de substitut dans ledit dossier.

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter des présentes.

Adoptée.

**2015-177 Autorisation de compensation
Actes de servitude – rue Sainte-Anne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature des actes de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et certains résidants de la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telles ententes de compensation sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

Certificat de trésorière numéro 2667

Adoptée.

**2015-178 Autorisation de signature
Acte de servitude d'égout sanitaire
265, rue Sainte-Anne – Louis Joubert et Anne-Christine Sénécal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre monsieur Louis Joubert et madame Anne-Christine Sénécal et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2658

Adoptée.

**2015-179 Autorisation de signature
Acte de servitude de passage station de vidange
École secondaire Le Carrefour – CSP**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-180 Autorisation de signature
Acte de servitude d'égout sanitaire
École Marie-Victorin, 20, rue Vincent – CSP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2654

Adoptée.

**2015-181 Autorisation de signature
Acte de servitude conduite égout pluvial
2448, rue Frontenac – Lili Gaudreau**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la madame Lili Gaudreau et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2655

Adoptée.

**2015-182 Autorisation de signature
Acte de servitude conduite égout pluvial
2442, rue Frontenac**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 2442, rue Frontenac et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2656

Adoptée.

**2015-183 Autorisation de signature
Acte de servitude d'égout sanitaire latérale
5-7, rue Langlois – François Lebeuf et Ginette Beauchemin**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre monsieur François Lebeuf et madame Ginette Beauchemin et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2651

Adoptée.

**2015-184 Autorisation de signature
Acte de servitude d'égout sanitaire
277, rue Sainte-Anne – Résidence funéraire Pierre Tétreault**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la Résidence funéraire Pierre Tétreault et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2652

Adoptée.

**2015-185 Autorisation de signature
Acte de servitude d'égout sanitaire
283, rue Sainte-Anne – Denis Girard**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre monsieur Denis Girard et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2653

Adoptée.

2015-186 Autorisation de signature

**Addenda à l'entente promoteur
Les investissements Innoval inc. et Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à l'entente promoteur à intervenir entre Les investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-187 Autorisation de signature
Option d'achat
Partie du lot 40**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'option d'achat à intervenir entre 8504792 Canada inc. et la Ville de Varennes; telle option d'achat est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2015-188 Autorisation de signature
Ententes intermunicipales
Ville de Repentigny
Ville de Montréal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Repentigny et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'autoriser, de plus, le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2015-189 Autorisation de signature

Cession de rang hypothécaire et mainlevée Sportplex de l'énergie

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la cession de rang hypothécaire et la mainlevée dans le dossier du Sportplex de l'énergie; telles cession de rang hypothécaire et mainlevée sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

Adoptée.

2015-190 Dépôt de programmation de travaux TECQ 2014-2018 au MAMOT

Considérant que la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville de Varennes doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville de Varennes s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Ville de Varennes approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Ville de Varennes s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville de Varennes s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera

apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

**2015-191 Assises annuelles 2015 – UMQ
Délégation et autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes soient autorisées à participer aux Assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront du 21 au 23 mai 2015 à Montréal :

- Monsieur le maire Martin Damphousse;
- Mesdames les conseillères Brigitte Collin et Natalie Parent;
- Messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Gaétan Marcil, Bruno Desjarlais et Denis Le Blanc.

Que les frais d'inscription, de voyage, de repas et de séjour réellement encourus soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant.

Adoptée.

**2015-192 Embauche – Coordonnateur communautaire et social
Services récréatifs et communautaires
Madame Caroline Bolduc**

Considérant la recommandation de la direction générale, division ressources humaines, en date du 18 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme la nomination de madame Caroline Bolduc au poste de coordonnateur communautaire et social, poste cadre à temps complet, contractuel et à durée déterminée, à compter du 7 avril 2015, et ce jusqu'au 8 janvier 2016.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2015-193 Demande d'autorisation de passage
1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre au convoi du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors du parcours le 14 juin 2015;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de la route 132 lors de l'événement qui se déroulera le 14 juin 2015.

Adoptée.

**2015-194 Demande d'autorisation de passage
Challenge 600**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre au convoi du Challenge 600 de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors du parcours le 20 septembre 2015;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de la route 132, du chemin de la Côte-Bissonnette, de la rue Sainte-Anne et de la route Marie-Victorin lors de l'événement qui se déroulera le 20 septembre 2015 entre 11 h et 14 h.

Adoptée.

**2015-195 Demande de la Ville de Boucherville
Utilisation de plages horaires de bains libres au tarif résident**

Considérant que la Ville de Boucherville procédera sous peu à la fermeture de son Centre sportif Pierre-Laporte pour des rénovations et que le service aux citoyens sera affecté;

Considérant la demande de la Ville de Boucherville;

Considérant que ce même type d'entente a permis aux citoyens varennois de bénéficier de l'accès aux services de la bibliothèque de Boucherville pendant la construction de la nouvelle bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise la signature d'une entente avec la Ville de Boucherville afin que ses citoyens bénéficient du tarif résident pour les bains libres au Centre aquatique de Varennes, sur simple présentation de leur «carte accès».

Adoptée.

**2015-196 Protocole d'entente – Marché public de Varennes
Action pour un environnement sain**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la signature du protocole d'entente entre l'organisme Action pour un environnement sain et la Ville de Varennes par monsieur Sébastien Roy, directeur général pour et au nom de la Ville.

Adoptée.

**2015-197 Permis de sollicitation
Vision mondiale**

Considérant la demande d'accréditation de l'organisme *Vision mondiale* en février 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'organisme *Vision mondiale* soit reconnu comme organisme accrédité aux fins de l'obtention d'un permis de sollicitation.

La présente accréditation ne dispense nullement ledit organisme de déposer l'ensemble de la documentation nécessaire à l'obtention du permis de sollicitation.

Adoptée.

**2015-198 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-04 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 8 avril 2015.

Adoptée.

2015-199 Mesure disciplinaire - Employé matricule 1019

Considérant la recommandation formulée par le directeur du Service incendie et la chef de division, Ressources humaines, en date du 9 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer la mesure suivante à l'employé matricule 1019 :

- retrait de la pagette pour une période d'une (1) semaine;
- retrait de la liste de disponibilité pour l'équivalent de deux (2) quarts de travail en caserne soit : un (1) quart de jour et un (1) quart en soirée (équivalent à 11 heures).

Adoptée.

2015-200 Demande au Gouvernement du Québec – Mise sur pied d'un système obligatoire de consigne – Récupération des bouteilles de vin et spiritueux

Considérant que l'environnement et sa préservation sont une préoccupation constante de la Ville de Varennes ;

Considérant que la majeure partie des bouteilles de vin et spiritueux déposées dans les bacs de récupération finit présentement au dépotoir ;

Considérant que la mise sur pied d'un système de consigne des bouteilles de vin et de spiritueux contribuerait fortement à une réutilisation maximale desdites bouteilles et réduire de façon considérable les quantités enfouies ;

Considérant qu'un tel système de consigne existe présentement dans toutes les provinces canadiennes à l'exception du Manitoba ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes demande au Gouvernement du Québec de mettre sur pied un système obligatoire de consigne pour les bouteilles de vin et de spiritueux.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, premier-ministre, et à M. David Heurtel, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques.

Adoptée.

**2015-201 Mandat services professionnels pour l'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire
Tetra Tech QI inc.
Modification à la résolution 2015-106**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2015-106;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2015-106 de manière à ajouter les deux (2) paragraphes suivants :

« De mandater et d'autoriser *Tetra Tech QI inc.* à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet d'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée dans le cadre du projet d'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire. »

Adoptée.

2015-202 Demande de transferts budgétaires 2015

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 90 061 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 8 avril 2015 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

2015-203 Demande de désignation de célébrantes – Mariages ou unions civiles – Mesdames les conseillères Lyne Beaulieu et Brigitte Collin

Considérant que depuis 2002, les membres de conseils municipaux peuvent être désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes demande à la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, de nommer Mesdames Lyne Beaulieu et Brigitte Collin, conseillères municipales, célébrantes compétentes dans les limites territoriales de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-204 Autorisation de signature Demande de consentement municipal / MTQ

Travaux boulevard Jean-Coutu

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la demande de consentement municipal / MTQ pour les travaux sur le boulevard Jean-Coutu; telle demande de consentement est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2015-205 28^e colloque Les Arts et Ville 2015 – 2 au 4 juin 2015 Délégation de monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Considérant le rapport de recommandation du cabinet du conseil en date du 2 avril 2015;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, à participer au 28^e colloque Les Arts et Ville 2015 qui se déroulera du 2 au 4 juin 2015 à Moncton, Nouveau-Brunswick.

Que les frais d'inscription, de repas et de séjour réellement encourus soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Usages retirés par le règlement 707-74
 - Demande de diminution de la tarification à la rampe de mise à l'eau
 - Demande d'amélioration du service à la rampe de mise à l'eau
 - Remerciements au maire pour la diminution de son salaire
 - Incident Kronos
 - Revêtement extérieur de la bibliothèque
 - Usage planifié du lot P-93
 - Heures de couverture du service de surveillance de parc
 - Qualité du service offert par la police
 - Détails de la réglementation sur les frênes
 - Nature d'une cession de droit hypothécaire et motivation pour ce faire
 - Localisation du bassin de rétention sanitaire
 - Localisation du lot P-40
-
- Critères d'appels d'offres en services professionnels
 - Agenda du maire pendant l'incident chez Kronos

- Félicitations aux directeur général et directeur des Communications pour leur travail pendant l'événement chez Kronos
- Information sur le périmètre de sécurité et d'évacuation pendant l'incident chez Kronos

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 29.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA